

## Encaissement et réaffectation de subvention - Musée des Beaux-Arts

**M. LE MAIRE, Rapporteur :**

**Mécénat de la Société d'Ingénierie culturelle Didier Jumaux et Partenaires, 4 avenue de Messine - 75008 Paris**

Le Musée des Beaux-Arts a prêté à cette société des oeuvres pour l'exposition «Eau, Mythe et Symbole dans la peinture occidentale» organisée pour un musée japonais. Cette société souhaite apporter une participation de 10 000 F pour l'organisation d'expositions temporaires par le Musée des Beaux-Arts.

Cette participation est à encaisser en recettes sur l'imputation 92.234/7478 (participations autres organismes) CS 52010 et à réaffecter en dépenses sur l'imputation 92.234/6068 (fonctionnement montage expositions temporaires) CS 52010.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Culturelle, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 8 février 1999.*